



Uashat, le 8 octobre 2021

Avis à la population

Passeport vaccinal

Les membres de notre communauté sont beaucoup plus à risque que la population en générale de contracter le virus et surtout, de développer la forme sévère de la maladie due aux multiples vulnérabilités (biopsychosocial) associées aux Autochtones.

Le passeport vaccinal est un moyen de s'assurer que les utilisateurs et utilisatrices de services sont adéquatement vacciné.e.s lors d'activités non essentielles en temps de pandémie.

Selon la recommandation du Comité des mesures d'urgence, le Conseil d'ITUM a adopté une résolution qui oblige de montrer son passeport vaccinal lors des activités et événements jugés non essentiels ([voir annexe](#)) sur les territoires et dans la communauté de Uashat mak Mani-utenam selon la liste élaborée en annexe.

Notons qu'il s'agit du même passeport que celui du gouvernement du Québec, qui a instauré un passeport vaccinal pour les activités définies comme non essentielles selon le palier d'alerte de la direction de la Santé publique.

Directeur général
Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam,